

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE MERLEVENEZ

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUR LES ZONAGES EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté en date du 17/11/2015 le Maire de MERLEVENEZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU et de zonage des eaux pluviales et eaux usées arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet, le Président du Tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur Madame Camille HANROT LORE, géographe-urbaniste, et comme commissaire enquêteur suppléant Monsieur Denis RITCHEN, directeur financier France Telecom en retraite.

L'enquête se déroulera à la mairie de MERLEVENEZ du 15/12/2015 au 19/01/2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, excepté les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et celles des zonages eaux pluviales et eaux usées seront déposées à la mairie et seront également téléchargeables sur le site internet de la commune : [www.merlevez.com](http://www.merlevez.com).

Il est précisé que le dossier du PLU contient notamment une évaluation environnementale et un avis de l'autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations éventuelles :

dans le registre d'enquête, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture excepté les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016

en les adressant par écrit à Madame le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de MERLEVENEZ, 2 Rue de la Mairie 56700 MERLEVENEZ

en les adressant par courrier électronique en précisant : « à l'attention de Mme Le Commissaire Enquêteur » à l'adresse suivante : [enquetes.merlevez@gmail.com](mailto:enquetes.merlevez@gmail.com)

Le commissaire recevra en mairie :

- Mardi 15 décembre 2015, de 9H00 à 12H00,
- Lundi 28 décembre 2015, de 14H00 à 17H00,
- Mercredi 6 janvier 2016, de 9H00 à 12H00,
- Samedi 16 janvier 2016, de 9H00 à 12H00,
- Mardi 19 janvier 2016, de 14H30 à 17H30.

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La décision adoptée au terme de l'enquête sera l'approbation du plan local d'urbanisme et des zonages eaux pluviales et eaux usées par délibération du conseil municipal.

Le Maire, Jean-Michel CORLAY